

# La Voix des Francs Catholiques



SAINT LOUIS DEVANT DAMIETTE

**Numéro 43**

Janvier 2017

*Gesta Dei per francos*

## ÉDITORIAL

La publication en septembre 2016 d'un pamphlet anti-sedevacantiste par un prêtre de la Fraternité Saint-Pie-X, a été l'occasion d'exposer de nouveau des arguments pour nos lecteurs. Rien de nouveau sous le soleil ! Cela fait des années que l'on nous ressort toujours les mêmes arguments auxquels les réponses ont été faites ici et là. Nous avons cru bon de coucher sur le papier un certain nombre de ces réponses.

Il est navrant également de voir ressortir dans plusieurs revues qui nous sont communiquées, des mensonges historiques, par des personnages haut placés, faisant preuve ainsi d'une ignorance inacceptable eu égard à leur fonction et élévation dans la société. C'est le cas par exemple de « Mgr »<sup>1</sup> Schneider, prélat présenté par la mouvance *Renaissance Catholique*, comme traditionnel et s'opposant à Bergoglio avec quelques autres, préparant nous dit-on un schisme, pour déclarer Bergoglio anti-pape et revenir sur Ratzinger ! Mgr Schneider s'oppose à juste titre à l'infâme texte de Bergoglio sur la communion des divorcés remariés, et pour cela il invoque l'affaire du pape Saint Libère<sup>2</sup> (auquel il enlève le titre de « Saint ») et de Saint Athanase. Nous avons déjà répondu à ce mensonge historique des ennemis de l'Église et de l'infaillibilité pontificale dans les n°4 et 5 de LVDF en publiant l'étude de l'abbé Darras extraite de son *Histoire Générale de l'Église*<sup>3</sup> ; ennemis de l'Église qui prétendent que Saint Libère aurait excommunié Saint Athanase, et que le pape Saint Libère aurait souscrit à une formule arienne. Tout cela n'est que mensonge et le fruit de faussaires orthodoxes et protestants, qui ont malheureusement réussi à contaminer certains catholiques. Tous les

---

<sup>1</sup> Nous mettons entre parenthèses, car le sacre reçu par ce prélat est issu du rite réformé de Paul VI, dont il est démontré qu'il est invalide. Voir les travaux de *Rore Sanctifica* ([www.rore-sanctifica.org](http://www.rore-sanctifica.org)) et l'étude de l'abbé Cekada disponibles aux ESR. Il serait temps que les personnes qui commencent à ouvrir les yeux à cause des *bergogliades*, se mettent à étudier cette question gravissime de l'extinction des sacrements valides au sein de l'église conciliaire.

<sup>2</sup> Revue *Renaissance Catholique* n°143 sept-oct 2016

<sup>3</sup> Disponible aux ESR, 44 volumes dont deux volumes de tables.

grands historiens catholiques ont réfuté ces sornettes. Nous invitons « Mgr » Schneider et *Renaissance Catholique* à relire les bons auteurs : Dom Guéranger, Darras, Rohrbacher, Mgr de Ségur, Mgr Fèvre, l'abbé Constant etc... Autant d'auteurs héros du catholicisme, dont les ouvrages sont disponibles aux éditions Saint-Remi.

Si « Mgr » Schneider et *Renaissance Catholique* reprennent allègrement ces mensonges historiques, c'est pour pouvoir faire comme la FSSPX, reconnaître les occupants du Vatican comme légitimes, tout en affirmant qu'ils professent des hérésies. Ce qui est contraire à la doctrine catholique de l'infaillibilité pontificale, mais cela ils le camouflent par de faux exemples historiques. Affirmons-le, aucun pape n'a failli dans la Foi, aucun pape ne faillira dans la Foi :

### L'HISTOIRE ET L'INFAILLIBILITÉ DES PAPES

Par l'abbé B.-M. CONSTANT

2 vol., 908 pages, 50 €.



En deuxième article vous trouverez la présentation de la Contre-Eglise sous forme d'organigrammes et de pyramides. À ce numéro sont joints donc ces schémas au format A3 nécessaire pour pouvoir les reproduire de manière lisible. Un beau travail de synthèse et de compréhension du plan mondialiste luciférien.

Il nous reste à souhaiter à tous nos lecteurs une bonne et sainte année. Plaçons là sous la protection de Notre Dame de Fatima dont nous fêtons le centenaire des apparitions, qui coïncide avec les 300 ans de la création de la Franc-Maçonnerie. C'est l'année de la Femme contre le Dragon ! Rappelons le 3<sup>ème</sup> message de ND de Fatima, dévoilé par le Cal Ottaviani à Dom Luigi Villa<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> On peut se procurer aux ESR la plaquette qui explique toute la genèse de ce 3<sup>e</sup> message, 4 €. Il y a aussi l'ouvrage approfondi *La Guerre de la Franc-*

« Un grand châtimeut tombera sur tout le genre humain, pas aujourd'hui, ni demain, mais dans la seconde moitié du XXe siècle.

Nulle part dans le monde il n'y a d'ordre, et Satan règne sur les plus hauts postes, déterminant le cours des choses. Il réussira effectivement à s'introduire jusqu'au sommet de l'Église.

Pour l'Église aussi, viendra le temps de ses plus grandes épreuves. Des Cardinaux s'opposeront à des cardinaux, des évêques aux évêques. Satan marchera au milieu de leurs rangs, et à Rome, il y aura des changements. Ce qui est pourri tombera, et ce qui tombera, ne se relèvera plus<sup>1</sup>. L'Église sera obscurcie et le monde bouleversé par la terreur. Une grande guerre se déchaînera dans la seconde moitié du XXe siècle<sup>2</sup>. Feu et fumée tomberont du ciel, les eaux des océans se transformeront en vapeur, l'écume de la mer s'élèvera bouleversant et engloutissant tout. Des millions et des millions d'hommes mourront d'heure en heure, ceux qui resteront en vie, envieront les morts.

Il y aura la mort partout à cause des erreurs commises par les insensés et par les partisans de Satan, qui alors, et seulement alors, régnera sur le monde. En dernier lieu, alors que ceux qui survivront à tous ces événements, seront encore en vie, ils proclameront à nouveau Dieu et sa Gloire, et Le serviront comme autrefois, quand le monde n'était pas si perverti ».

---

*Maçonnerie contre Fatima* par Augustin Delassus, 7ème édition définitive revue et augmentée avec 13 annexes, 221 p. 18 €.

<sup>1</sup> Il s'agit là de l'Église conciliaire qui a pourri par la destruction de la Foi et surtout des sacrements devenus invalides.

<sup>2</sup> Notons que s'est déchaînée dans la seconde moitié du XXe siècle la guerre au Moyen-Orient avec la guerre en Irak. Si cela dure encore au XXIe siècle, c'est que la chaîne n'est peut être pas encore totalement déchaînée avant le cataclysme mondial. Une guerre peut se déchaîner au XXe pour se terminer au XXIe siècle...

---

Pour cette année remarquable, nous vous annonçons la prochaine parution du nouveau livre de Johan Livernette, fruit de deux ans de travail, *La Franc-Maçonnerie, 300 ans d'imposture* :

« Arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est », avait écrit le pape Léon XIII en 1884 dans son encyclique *Humanum genus*.

À l'occasion du tricentenaire de la franc-maçonnerie, Johan Livernette a suivi cette recommandation à la lettre.

Démasquer la secte maçonnique sous tous ses aspects fut le cheval de bataille de cet auteur catholique engagé.

L'action des sociétés secrètes étant décisive dans l'avancée du mondialisme, son étude s'inscrit dans la continuité de son précédent ouvrage *Le complot contre Dieu*. Rigoureuse et structurée, elle se base sur une abondante documentation et des faits historiques irréfutables.

*La Franc-Maçonnerie, 300 ans d'imposture* est certainement l'un des livres les plus complets ayant été écrits sur le sujet. »

Enfin, pour être prêt à affronter ces temps de plus en plus périlleux pour la foi catholique, nous vous invitons à prendre une bonne résolution : suivre une retraite de Saint Ignace. Vous n'en serez pas déçu. La retraite c'est comme l'armurerie où l'on refait ses armes, on y répare les blessures, pour repartir dans le monde en vaillant soldat de Jésus-Christ, capable de lui gagner de nouveaux soldats. Soyons de l'Église militante !

Bruno Saglio

# + Maison Saint Ignace – Sainte Croix du Mont

## 2017 - EXERCICES SPIRITUELS DE SAINT IGNACE - 2017

*(Retraites en cinq et six jours prêchées par monsieur l'abbé Lafitte, en Gironde)*

### Hommes

lundi 6 MARS 2017 à 14h00 au samedi 11 MARS à 14h00

\* lundi 3 AVRIL 2017 à 14h00 au Dimanche 9 AVRIL à 14h00 \* *(les 6 jours)*

lundi 8 MAI 2017 à 14h00 au samedi 13 MAI à 14h00

lundi 10 JUILLET 2017 à 14h00 au samedi 15 JUILLET à 14h00

lundi 7 AOÛT 2017 à 14h00 au samedi 12 AOÛT à 14h00

lundi 4 SEPTEMBRE 2017 à 14h00 au samedi 9 SEPTEMBRE à 14h00

lundi 2 OCTOBRE 2017 à 14h00 au samedi 7 OCTOBRE à 14h00

lundi 6 NOVEMBRE 2017 à 14h00 au samedi 11 NOVEMBRE à 14h00

### Femmes

lundi 6 FEVRIER 2017 à 14h00 au samedi 11 FEVRIER à 14h00

\* lundi 17 AVRIL 2017 à 14h00 au Dimanche 23 AVRIL à 14h00 \* *(les 6 jours)*

lundi 5 JUNI 2017 à 14h00 au samedi 10 JUNI à 14h00

lundi 24 JUILLET 2017 à 14h00 au samedi 29 JUILLET à 14h00

lundi 21 AOÛT 2017 à 14h00 au samedi 26 AOÛT à 14h00

lundi 18 SEPTEMBRE 2017 à 14h00 au samedi 23 SEPTEMBRE à 14h00

### Hommes et Femmes

*(surtout pour ménages et fiancés)*

lundi 20 FEVRIER 2017 à 14h00 au samedi 25 FEVRIER à 14h00

lundi 23 OCTOBRE 2017 à 14h00 au samedi 28 OCTOBRE à 14h00

---

Bulletin d'inscription à remplir **très lisiblement** et à renvoyer à :

- abbé Jean-Luc Lafitte - Maison saint Ignace, 5 Mounet Sud, 33410 Sainte Croix du Mont

- jlf.lafitte@gmail.com - Téléphone : 06 32 01 65 16 - Site Internet : dame-marie.e-monsite.com

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

..... Age .....

Téléphone ..... Tél. portable .....

Courriel.....@ .....

Participera à la retraite du ..... au .....

- Ces retraites s'adressent aux personnes à partir de 16 ans (jeunes filles) ou 17 ans (jeunes hommes).

- Tous les renseignements pratiques vous seront communiqués au moment de l'inscription.

- \*Les deux retraites de 6 jours ne sont ouvertes qu'aux personnes ayant déjà suivi une retraite de 5 jours.

- Prix : 150,00€. Ce prix couvre la chambre individuelle et tous les repas. Aucun motif financier ne peut empêcher de suivre la retraite : saint Joseph nous aidera. Attendez la retraite pour régler la pension.

## Réponse aux sophismes anti-sedevacantistes de l'abbé Gaudray

parus dans son bulletin paroissial sept 2016 *le Carillon du Nord*.

Il pourrait paraître téméraire qu'un laïc se permette de répondre aux sophismes d'un prêtre de la Tradition. Ce n'est pas la première fois que nous nous livrons à cet exercice pénible mais pourtant nécessaire pour le témoignage de la foi. C'est d'ailleurs à la demande d'un ami qui nous a transmis ce bulletin de l'abbé Gaudray, que nous nous sommes résolu de répondre, car on y retrouve tous les faux arguments régulièrement proférés pour tenter d'arrêter l'inéluctable hémorragie des fidèles de la Fraternité Saint-Pie-X vers la position catholique sedevacantiste, la seule cohérente aujourd'hui dans les circonstances apocalyptiques exceptionnelles que nous vivons, avec le dogme catholique. Rappelons à ce sujet ce que conseillait Dom Sarda y Salvany dans son célèbre ouvrage *Le Libéralisme est un péché*, dans le chapitre *Quelle conduite doit observer le bon catholique avec les ministres de Dieu ainsi infectés de libéralisme ?* : « Voici comment l'on a toujours procédé dans l'Église de Dieu. De simples fidèles ont remarqué chez un ecclésiastique des doctrines opposées à celles communément enseignées comme exclusivement bonnes et vraies ; contre elles ils ont poussé le cri d'alarme dans leurs livres, de vive voix et dans leurs brochures, réclamant ainsi du magistère infallible de Rome la sentence décisive. Ce sont les aboiements du chien qui avertissent le berger. A peine s'il y a eu dans le catholicisme une hérésie qui n'ait point été démasquée et confondue tout d'abord de cette façon. »

Comme l'avoue l'abbé Gaudray, l'élection au Vatican de François Bergoglio (qui brille aux yeux de tous par ses nombreuses apostasies publiques qui ne sont que l'aboutissement des principes maçonniques établis au Vatican depuis Jean XXIII<sup>1</sup>), provoque « la nausée (et) conduit à croire dans la disparition de la hiérarchie ecclésiastique ». L'abbé G. manifeste ainsi sa crainte de

---

<sup>1</sup> Voir l'encyclique *Pacem in Terris* de Jean XXIII qui consacre l'organisation maçonnique mondiale l'O.N.U. et les droits de l'homme.

voir ses fidèles, qui voient les hérésies évidentes de Bergoglio, conclure au fait que ce personnage est un anti-pape car publiquement multi-hérétique.

Mais pour lui ces hérésies ne sont pas évidentes, puisqu'il dit : « nous ne pouvons que constater l'absence d'évidence quant au péché d'hérésie des papes conciliaires ».

Qu'est-ce qu'il lui faut !

Nous rappellerons simplement à M. l'abbé G. cette présentation de l'ouvrage *Qu'il soit anathème ! Trois ans et demi avec François, la coupe est pleine.*<sup>1</sup> Et nous lui conseillons vivement de le lire : « À bientôt trois ans et demi de pontificat, l'œuvre de dévastation perpétrée par François dépasse l'imagination : besoin d'une conversion écologique, demande de pardon aux « gays » pour avoir été « discriminés » par l'Église, construire une « nouvelle humanité » par la « culture de la rencontre », l'Église et la Synagogue ont une « égale dignité », Marie et l'Église ont des « défauts », Luther ne s'est pas trompé sur la doctrine de la justification, les États catholiques sont incompatibles avec le sens de l'« Histoire », les musulmans sont des « enfants de Dieu », la peine de mort pour les criminels est « inadmissible », l'espèce humaine s'éteindra un jour, il n'y a pas de Dieu catholique, la multiplication des pains n'a pas eu lieu, Dieu se sert de l'évolution et il n'est pas « magicien », le mariage chrétien n'est qu'un « idéal », le langage des luthériens et celui des catholiques concernant l'Eucharistie est « la même chose », l'Église par le passé a eu des « comportements inhumains » mais depuis le CVII elle a appris « le respect » des autres religions... La liste est interminable. Cette étude ne se propose pas d'être exhaustive (mais comment le pourrait-elle sans prendre des proportions encyclopédiques?), elle a seulement le modeste objectif de passer en revue sommairement les principales aberrations et ravages accomplis par cet homme idolâtré par les médias du système et adulé par tous les ennemis de l'Église. Les iniquités de ce pontificat sont d'une telle ampleur et d'une telle indécence qu'on ne peut s'empêcher de dire avec le psal-

---

<sup>1</sup> Disponible aux ESR, 245 p., 18 €



miste: « *Lève-toi, Juge de la terre! Rends aux superbes selon leurs œuvres! Jusques à quand les méchants, ô Éternel! Jusques à quand les méchants triompheront-ils? Ils discourent, ils parlent avec arrogance; tous ceux qui font le mal se glorifient.* » (Ps. 94, 2-4). Attention, François, car la coupe est pleine... »

Mais si cela lui est insuffisant pour constater les hérésies publiques et notoires de Bergoglio, alors nous lui rappelons les 4 grandes hérésies du concile Vatican II, qui comme concile œcuménique relève en principe du Magistère solennel extraordinaire :

Sur quatre points au moins, les enseignements du concile Vatican II sont tellement en contradiction logique avec les déclarations du magistère traditionnel antérieur qu'il est impossible de les interpréter dans la ligne des autres enseignements déjà contenus dans les documents antérieurs du magistère de l'Église. Vatican II a donc rompu l'unité du magistère, dans la mesure où il a rompu avec l'unité de son objet.

Ces quatre points sont les suivants.

La doctrine de la liberté religieuse, telle qu'elle est exprimée au n. 2 de la déclaration *Dignitatis humanae*, contredit les enseignements de Grégoire XVI dans *Mirari vos* et ceux de Pie IX dans *Quanta cura*, ainsi que ceux de Léon XIII dans *Immortale Dei* et ceux de Pie XI dans *Quas primas*.

La doctrine de l'église conciliaire, telle qu'elle est exprimée au n. 8 de la constitution *Lumen gentium*, contredit les enseignements de Pie XII dans *Mystici corporis* et dans *Humani generis*.

La doctrine relative à l'œcuménisme, telle qu'elle est exprimée au n. 8 de *Lumen gentium* et au n. 3 du décret *Unitatis redintegratio*, contredit les enseignements de Pie IX dans les propositions 16 et 17 du *Syllabus*, ceux de Léon XIII dans *Satis cognitum* et ceux de Pie XI dans *Mortalium animos*.

La doctrine de la collégialité, telle qu'elle est exprimée au n. 22 de la constitution *Lumen gentium*, y compris le n. 3 de la *Nota pravia*, contredit les enseignements du concile Vatican I sur

l'unicité du sujet du pouvoir suprême dans l'Église et la constitution *Pater aeternus*.

Donc nous répondons au contraire contre M. l'abbé G., nous ne pouvons que constater l'évidence du péché d'hérésie des « papes » conciliaires qui sont les artisans de ce concile maçonnique Vatican II.

Mais M. l'abbé Gaudray se contredit lui-même, lorsqu'il dit à propos des sedevacantistes : « Alors qu'on voulait se garder pur d'une hérésie, on tombe dans une autre. » Il reconnaît donc qu'il y a matière à hérésie chez les « papes » conciliaires. C'est pourtant la foi catholique qui nous enseigne à jeter l'anathème sur celui qui professe l'hérésie. Mais l'abbé G. prétendant que le sedevacantisme atteint au dogme de la visibilité de l'Église, préfère faire l'autruche en niant l'évidence des hérésies publiques des anti-papes conciliaires, ce qui lui permet de rester dans l'officialité, de ne pas être montré du doigt par les faux catholiques qui occupent les murs de l'Église mais qui en ont vidé la doctrine. C'est la peur du témoignage de la Foi pour conserver une place confortable.

Le sedevacantisme dans la situation actuelle n'atteint pas la visibilité de l'Église. Prouvons-le. Notre Seigneur lui-même ne dit-il pas que lorsqu'il reviendra sur terre, trouvera-t-il encore la foi ? Cela veut bien dire que l'Église avant le Jugement sera réduite à une peau de chagrin, Elle ne sera pas très visible au sens où l'entend l'abbé G. De même l'Église dans les premiers temps n'était pas très visible par les hommes vivants sur les différents continents, au fin fond de l'Afrique ou de l'Asie. La visibilité de l'Église réside avant tout en ceux qui garde la Foi et la confessent publiquement. Cette confession de la Foi est la première condition énumérée dans le Catéchisme de Saint-Pie-X : « *L'Église est la société des vrais chrétiens, c'est-à-dire des baptisés qui professent la foi et la doctrine de Jésus-Christ, participent à ses sacrements et obéissent aux Pasteurs établis par Lui.*<sup>1</sup> » L'obéissance aux Pasteurs vient après, car cette obéissance n'est possible et bonne que si ces Pasteurs eux-mêmes sont légitimes et qu'ils professent eux-mêmes la même foi et les mêmes

---

<sup>1</sup> *Catéchisme de Saint-Pie-X*, éd. Saint-Remi, page 31

sacrements. Or nous le savons amplement maintenant et l'abbé G. le sait bien, avec la révolution conciliaire, ce sont des loups déguisés en brebis qui sont au Vatican, qui ne professent pas la même foi et ne participent pas aux mêmes sacrements, dont ils ont changé tous les rituels sacrés issus des Apôtres, si bien que leurs nouveaux « sacrements » sont devenus invalides. M. l'abbé G., vous ne participez pas aux mêmes « sacrements » que les conciliaires, pour rien au monde vous ne voudriez célébrer la Sainte Messe dans leur nouveau rituel Paul VI, vous ne faites donc pas partie de la même église. Pourquoi cet acharnement à vouloir vous identifier avec ceux que vous avez en abjection ? Ajoutons aussi que l'éminent Cal Pie, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, voyant les progrès de l'ennemi à tous les niveaux, prophétisait que viendrait un temps où l'Église serait réduite à la structure familiale. C'est un peu ce que nous vivons aujourd'hui. Par là le Cal Pie montre bien que la visibilité de l'Église ne réside pas dans les structures officielles (qui peuvent être momentanément minées par l'ennemi), mais avant tout en ceux qui conservent la foi et la proclament.

Dans son bulletin, M. l'abbé G. fait aussi un hors sujet. Il prétend que beaucoup de sedevacantistes invoquent l'opinion du cardinal Bellarmin, qui dit que s'il arrivait que le pape tombât dans l'hérésie notoire, il perdrait *ipso facto* le pontificat. Mais saint Robert Bellarmin avait une autre opinion pensant que jamais le bon Dieu ne permettrait une telle épreuve pour l'Église.

C'est un hors sujet, car le sedevacantisme actuel n'est pas une opinion<sup>1</sup>, mais une conclusion théologique<sup>2</sup>, qui ne s'appuie pas sur des opinions de théologiens, mais sur le Magistère infaillible de l'Église. Qu'elle est cette conclusion théologique ?

Un pape légitime est le garant de la Foi, il a reçu le pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, et sa Foi ne peut défaillir, elle est garantie par la prière infaillible de Notre Seigneur Jésus Christ : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne puisse défaillir. » Si

---

<sup>1</sup> Une opinion est légitime, on peut librement la suivre ou suivre son contraire.

<sup>2</sup> Contrairement à une opinion, une conclusion théologique oblige en conscience.

donc celui qui se dit être le Pape manifeste qu'il n'a pas la foi catholique par des hérésies notoires, il faut en conclure qu'il n'a jamais été pape, il ne perd pas le pontificat puisqu'il ne l'a jamais possédé. Son élection était nulle et invalide. C'est ce que dit la bulle *Cum ex Apostolatus* du 15 fevr. 1559 de Paul IV :

« De plus, si jamais un jour il apparaissait qu'un Evêque, faisant même fonction d'Archevêque, de Patriarche ou de Primat; qu'un Cardinal de l'Église Romaine, même Légat; qu'un Souverain Pontife lui-même, avant sa promotion et élévation au Cardinalat ou au Souverain Pontificat, déviant de la foi Catholique est tombé en quelque hérésie, sa promotion ou élévation, même si elle a eu lieu dans la concorde et avec l'assentiment unanime de tous les Cardinaux, est nulle, sans valeur, non avenue. Son entrée en charge, consécration, gouvernement, administration, tout devra être tenu pour illégitime.

S'il s'agit du Souverain Pontife, on ne pourra prétendre que son intronisation, adoration (agenouillement devant lui), l'obéissance à lui jurée, le cours d'une durée quelle qu'elle soit (de son règne), que tout cela a convalidé ou peut convalider son Pontificat, celui-ci ne peut être tenu pour légitime jamais et en aucun de ses actes.

De tels hommes, promus Evêques, Archevêques, Patriarches, Primats, Cardinaux ou Souverain Pontife, ne peuvent être censés avoir reçu ou pouvoir recevoir aucun droit d'administration, ni dans le domaine spirituel, ni dans le domaine temporel. Tous leurs dits, faits et gestes, leur administration et tous ses effets, tout est dénué de valeur et ne confère, par conséquent, aucune autorité, aucun droit à personne. Ces hommes ainsi promus seront donc, sans besoin d'aucune déclaration ultérieure, privés de toute dignité, place, honneur, titre, autorité, fonction et pouvoir, même si tous et chacun de ces hommes (promus par le prétendu Pape) n'a dévié de la foi, tombant dans le schisme ou l'hérésie, qu'après son élection, soit en suscitant, soit en embrassant (ces erreurs). »

Évidemment, l'abbé G. répète le faux argument que ce texte de Paul IV aurait été abrogé par le pape saint Pie X dans sa cons-

titution *Vacante sede apostolica*, ainsi que par le code de droit canonique de 1917, et par Pie XII en 1945. Mais il ne cite pas les textes de ces prétendues abrogations. Citons-les pour le confondre dans ses accusations, fruit d'ignorance ou d'aveuglement :

En consultant une édition annotée du code on constate que les canons suivants se réfèrent à la bulle de Paul IV. Le canon le plus important est sans doute le canon 188 qui se réfère, en bas de page aux § 3 et 6 de Paul IV : « En vertu d'une renonciation tacite admise par le droit lui-même, n'importe quel office est vacant par le fait même et sans aucune déclaration, si le clerc [...] se détache publiquement de la foi catholique ».

Voici les autres canons qui reprennent telle ou telle disposition de Paul IV :

Canon 167 (référence en bas de page au § 5 de la bulle de Paul IV) : « Ne sont pas habilités à élire [...] 4° ceux qui ont donné leur nom à une secte hérétique ou schismatique ou qui y ont adhéré publiquement ».

Canon 218, § 1 (référence au § 1 de Paul IV) : « Le pontife romain, successeur du primat de St. Pierre, a non seulement un primat d'honneur, mais aussi la suprême et pleine puissance de juridiction sur l'Église universelle, concernant la foi et les mœurs, et concernant la discipline et le gouvernement de l'Église dispersée sur tout le globe ».

Canon 373, § 4 (référence au § 5 de Paul IV) : « Le chancelier et les notaires doivent avoir une réputation sans tache et au-dessus de tout soupçon ».

Canon 1435 (§ 4 et 6 de Paul IV) : (concerne la privation des bénéfices ecclésiastiques ou encore la nullité des élections aux bénéfices).

Canon 1556 (§ 1 de Paul IV) : « Le premier Siège n'est jugé par personne ».

Canon 1657, § 1 (§ 5 de Paul IV) : « Le procureur et l'avocat doivent être catholiques, majeurs et de bonne renommée; les non-catholiques ne sont pas admis, sauf cas exceptionnel et par nécessité ».

Canon 1757, § 2 (§ 5 de Paul IV) : « Sont à récuser comme étant des témoins suspects: 10 les excommuniés, parjures, infâmes, après sentence déclaratoire ou condamnatore ».

Canon 2198 (§ 7 de Paul IV) : « Seule l'autorité ecclésiastique, en requérant parfois l'aide du bras séculier, là où elle le juge nécessaire ou opportun, poursuit le délit qui, par sa nature, lèse uniquement la loi de l'Église; les dispositions du canon 120 restant sauves, l'autorité civile punit, de droit propre, le délit qui lèse uniquement la loi civile, bien que l'Église reste compétente à son égard en raison du péché; le délit qui lèse la loi des deux sociétés peut être puni par les deux pouvoirs ».

Canon 2207 (aucun paragraphe de Paul IV en note du Codex (oublé?), mais toutefois une mention dans l'index des Fontes; ce canon correspond, à notre avis, au § 1 de Paul IV) : « Le délit est aggravé entre autres causes: 10 par la dignité de la personne qui commet le délit ou qui en est la victime; 20 par l'abus de l'autorité ou de l'office dont on se servirait pour accomplir le délit ».

Canon 2209, § 7 (§ 5 de Paul IV) : « L'éloge du délit commis, la participation au profit, le fait de cacher et de receler le délinquant, et d'autres actes

postérieurs au délit déjà pleinement consommé peuvent constituer de nouveaux délits, si la loi les frappe d'une peine; mais, à moins d'un accord coupable avant le délit, ils n'entraînent pas l'imputabilité de ce délit » Notre commentaire: Le code punit comme délits spéciaux la faveur manifestée à l'excommunié (canon 2338, § 2), le fait de défendre des livres hérétiques (canon 2318, § 1) ou d'aider la propagation d'une hérésie (canons 2315 et 2316)

Canon 2264 (§ 5 de Paul IV): « Tout acte du juridiction, tant du for interne que du for externe, posé par un excommunié est illicite; et s'il y a eu une sentence condamnatrice ou déclaratoire, l'acte est même invalide.., », Canon 2294 (§ 5 de Paul IV): « Celui qui est frappé d'une infamie de droit est irrégulier, conformément au canon 984, 5°; de plus, il est inhabile à obtenir des bénéfices, pensions, offices et dignités ecclésiastiques, à exercer les actes légitimes ecclésiastiques, un droit ou un emploi ecclésiastique, et enfin il doit être écarté de tout exercice des fonctions sacrées ». Notre commentaire: L'adhésion publique à une secte non-catholique rend entraîne automatiquement l'infamie de droit (voir canon 2314 cité ci-dessous).

Canon 2314, § 1 (§ 2, 3 et 6 de Paul IV): « Tous les apostats de la foi chrétienne, tous les hérétiques ou schismatiques et chacun d'eux: 1° encourent par le fait même une excommunication; 2° à moins que, après avoir été avertis, ils se soient repentis, qu'ils soient privés de tout bénéfice, dignité, pension, office ou autre charge, s'ils en avaient dans l'Église, qu'ils soient déclarés infâmes et, s'ils sont clercs, après monition réitérée, que l'on les dépose; 3° s'ils ont donné leur nom à une secte non-catholique ou y ont adhéré publiquement, ils sont infâmes par le fait même et, en tenant compte de la prescription du canon 188, 4°, que les clercs, après une monition inefficace, soient dégradés »,

Canon 2316 (§ 5 de Paul IV): « Celui qui, de quelque façon que ce soit, aide spontanément et sciemment à propager l'hérésie, ou bien qui communique in divinis [qui participe au culte d'une secte non-catholique] avec les hérétiques contrairement à la prescription du canon 1258, est suspect d'hérésie ».

Il est donc ainsi prouvé que le Droit Canon de 1917, contrairement à ce qu'affirme l'abbé G., se réfère largement à la Bulle de Paul IV.

Qu'en est-il de Pie XII ? Voici le texte :

« Aucun cardinal – sous aucun prétexte ou raison d'excommunication, suspension ou interdit, ou sous aucun autre empêchement ecclésiastique – ne peut être exclu de l'élection active et passive du Souverain Pontife. En conséquence, nous suspendons l'effet de telles censures seulement pour les raisons de la dite élection; elles conserveront leurs effet pour tout le reste. »

Il ne s'agit aucunement de censures dues à l'hérésie, mais uniquement de censures disciplinaires. On le comprend bien, et il est navrant de le rappeler à un prêtre, l'hérésie sépare fondamentale-

ment de l'Église, et aucun pouvoir ne peut faire que l'hérétique soit membre de l'Église. C'est métaphysiquement impossible. La Bulle de Paul IV est fondée sur le droit divin et elle est irréformable. Elle dépasse le cadre disciplinaire, elle est un jugement découlant d'une doctrine concernant la foi, couvert du sceau de l'infailibilité pontificale *ex cathedra* et donc par nature irréformable.

Puis en fin d'article l'abbé G. donne une longue citation de Mgr Lefebvre qui expose ses interrogations, le dilemme auquel sa conscience est confrontée : « comment se peut-il se faire, étant données les promesses que NSJC a faites d'assistance à son Vicaire sur la terre, comment peut-il se faire qu'en même temps celui qui est Vicaire puisse par lui-même ou par d'autres, rompre la foi des fidèles ? Comment est-ce possible ? C'est la notre grand problème. » (Mgr Lefebvre 5 oct 1978)

La réponse rationnelle à ces questions, c'est justement que la conciliation entre les deux n'est pas possible : soit les promesses de NSJC n'étaient pas infailibles, soit celui qui se dit « Vicaire » n'est pas le Vicaire. Il est évident que c'est la deuxième solution la bonne.

Nous nous appuyons sur l'enseignement de la Tradition pour dire cela :

« Lorsque le Pape enseigne, lorsqu'il déclare à l'Église que telle doctrine est vraie ou fausse, que telle ligne de conduite est bonne ou mauvaise, c'est JÉSUS-CHRIST lui-même qui parle par la bouche de son Vicaire ; et comme JÉSUS-CHRIST est la vérité infailible, il ne souffre jamais que son Vicaire puisse enseigner l'erreur. Il l'assiste si puissamment, qu'il le maintient dans la vérité, selon la promesse qu'il lui en a faite : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne puisse défaillir. »

N'est-il pas tout simple que, tout homme qu'il est, le Pape, ainsi assisté par Notre-Seigneur, ne puisse pas se tromper ?

Et puis, la foi nous apprend que chaque Évêque, chaque prêtre, chaque fidèle est obligé en conscience, sous peine de révolte et de schisme, de soumettre son esprit à l'enseignement du Pape, de croire du fond du cœur tout ce qu'il dit ; le silence respectueux

ne suffit pas : c'est la foi qu'il faut, la foi proprement dite, la soumission pleine et entière de l'esprit, du jugement et du cœur. Dès lors, n'est-il pas évident que si le Pape pouvait se tromper, toute l'Église se tromperait nécessairement avec lui ? Or, il est également de foi que l'Église catholique ne peut sortir des voies de la vérité, qu'elle possède et possédera toujours la vraie foi, en un mot, qu'elle est infaillible.

Le Pape est donc infaillible parce qu'il est le Chef suprême de l'Église infaillible, laquelle doit toujours lui obéir. Il est son Chef, c'est-à-dire sa tête. Elle le suit partout et nécessairement, comme le corps et les membres suivent partout la tête. Pour que le corps ne s'égaré pas, il faut de toute nécessité que la tête ne puisse s'égarer. Le Pape guide l'Église : c'est sa fonction nécessaire ; l'Église doit le suivre, et elle le suit toujours : or, s'il s'égarait, elle s'égarerait forcément avec lui. Donc, il ne peut s'égarer ; donc il ne peut enseigner l'erreur ; donc il est infaillible. N'est-ce pas clair comme le jour ? »<sup>1</sup>

Qui devons nous croire Mgr de Ségur et tous les auteurs de son époque approuvés par Pie IX, pape qui a défini l'infaillibilité pontificale, ou la Fraternité Saint-Pie-X ? Mais il ne s'agit même pas de croyance, il s'agit du bon usage de son intelligence, et d'avoir le courage de reconnaître la réalité quel qu'en soit le prix.

Enfin M. l'abbé G. affirme en fin d'article que le Bon Dieu nous demande de garder la foi, ce qui nous oblige à résister face à l'autorité défaillante, comme le fit saint Paul.

Cet argument souvent répété ne tient pas en comparaison de la situation actuelle, pour deux raisons. La première : il ne s'agissait pas de Foi, comme c'est le cas aujourd'hui. La seconde, Saint Pierre s'est soumis et l'incident fut clos, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Saint Pierre n'a fait aucun enseignement officiel sur ce sujet à toute l'Église, cela concernait une petite communauté, donc son infaillibilité n'était pas engagée.

---

<sup>1</sup> Mgr de Ségur, *Le Pape est infaillible*, éd. Saint-Remi



M. l'abbé G. dit à juste titre que le Bon Dieu ne nous jugera pas sur des opinions théologiques, c'est vrai, par contre il nous jugera sur les conclusions théologiques qui s'imposent à notre conscience, car ne pas suivre une conclusion théologique dont un des éléments du raisonnement relève de la foi, est suspect d'hérésie. Nous serons jugés sur notre fidélité à la foi catholique.

Rappelons là pour finir cette argumentation, en citant le Catéchisme de Saint-Pie-X :

\*115. *L'Église enseignante peut-elle errer dans l'enseignement des vérités révélées par Dieu ?*

L'Église enseignante ne peut pas errer dans l'enseignement des vérités révélées par Dieu ; elle est *infaillible*, car, selon la promesse de Jésus-Christ, “ l'Esprit de vérité ” l'assiste continuellement, (*Joan. XV, 26.*)

\*116. *Le Pape peut-il errer quand il enseigne, lui seul, les vérités révélées par Dieu ?*

Le Pape ne peut pas errer quand il enseigne, lui seul, les vérités révélées par Dieu ; il est *infaillible* comme l'Église, lorsque, *comme Pasteur et Maître de tous les chrétiens, il définit les doctrines touchant la foi ou les mœurs.*

## La Contre-Eglise présentée sous forme de tableaux et d'organigrammes

Dans sa première épître à Timothée (II-7) l'Apôtre St Paul avertit les chrétiens qu'il y a un « **Mystère d'Iniquité** » à l'œuvre dans le Monde. L'apôtre St Jean, dans l'Apocalypse, utilise de son côté l'expression de « **Synagogue de Satan** ». Mais ce n'est pas tout...

St Augustin enseigne dans son immortel ouvrage « **La Cité de Dieu** » qu'il y a bien ici-bas deux 'camps', deux 'cités' qui se sont formées depuis les origines du monde, deux postérités, celle de la 'Femme' (la Très Sainte Vierge Marie) et celle du Serpent (Satan-Lucifer).

Ces deux lignées, diamétralement opposées, irrémédiablement ennemies, ont constitué deux Cités : la **Cité de Dieu** (qui œuvre pour le bien des 'élus') et la **Cité du Diable** (qui œuvre exclusivement pour la 'damnation du plus grand nombre', et notamment de ceux qui se sont mis à son service, croyant en tirer quelque avantage, dans leur inconscience !).

Dans son encyclique '**Humanum Genus**', sur la Franc-Maçonnerie, le pape Léon XIII enseigne bien que l'humanité s'est partagée en deux camps ennemis **irréconciliables**, car tout les oppose. Ces deux camps sont les figures des 'élus' et des 'damnés'<sup>1</sup>. La Terre est le lieu de l'épreuve : tout homme y est soumis.

---

<sup>1</sup> Il est bien entendu que dans cette présentation, nous n'avons que faire de l'avis de nos ennemis, de leurs dénégations, de leurs enseignements empoisonnés ; nous n'avons que faire de l'avis des progressistes, de ces 'faux frères' porteurs-de-valises, « collabos » qui termineront mal, eux aussi, s'ils persistent dans cette voie. Nous n'avons que faire de l'avis de ces modernistes, 'cinquième colonne' dans l'Église, aujourd'hui subvertie de fond en comble, pour lesquels il n'y a pas 'd'ennemis' (!) – et pour cause – et qui ont fait l'impasse sur une science pratiquement disparue, sauf chez les 'irréductibles' : la **démonologie**, sans laquelle on ne peut rien comprendre au « combat des Deux Cités »...

C'est la raison pour laquelle, ainsi qu'il est écrit dans le Livre du saint homme Job : « *La vie de l'homme est un combat sur la terre* ».

Les Deux Camps combattent depuis le Jardin d'Éden, l'un pour Dieu, l'autre pour le Démon. Tout homme fait obligatoirement partie de l'un ou de l'autre ! Il n'y a pas et il ne peut y avoir de 'neutralité' parce que la neutralité n'a jamais existé, n'existe pas et n'existera jamais ! Les serviteurs de Dieu seront récompensés par une félicité éternelle au Paradis ; les serviteurs du Démon termineront leur course en Enfer, dans le 'Lac de Feu' pour les siècles des siècles<sup>1</sup>. Les Fils de Lumière seront récompensés au-delà de toute mesure ; les Fils des Ténèbres seront terriblement châtiés dans les gouffres éternels de l'Enfer, car de Dieu « on ne se moque pas » ! Par ailleurs, « *Dieu se rit* » de tous les inconscients qui mettent en doute son existence, combattent ses plans et veulent instaurer une société dont il serait le grand absent. Même chassé ignominieusement et officiellement de la société depuis la 'Révolution', Dieu '**est présent partout**', ainsi que l'enseignent la Religion et les grands spirituels, notamment le P. Boudon, du 'Grand Siècle'. Dieu est présent dans tout l'univers, voit tout, entend tout, sait tout ; Dieu est présent dans les conciliabules les plus secrets de la Contre-Eglise. Rien de ce que font ses ennemis les plus retors ne lui échappe. Il sait leurs pensées les plus criminelles avant même qu'elles ne soient formulées.

Même s'ils n'en ont pas conscience, Dieu se sert d'eux : tout concourt à son Plan, y compris les oppositions et les résistances manifestées par ses créatures révoltées, par ses ennemis irréductibles. Dieu les a pourtant prévenus ; le Sacré-Cœur n'a-t-il pas affirmé : « **Je régnerai malgré mes ennemis** » ?...

En attendant, ce rebut d'humanité, indocile aux commandements divins, a fini par constituer tout au long des siècles, une structure de plus en plus étoffée, que certains auteurs ont dénommée '**Corps Mystique du Démon, ou de l'Antéchrist**'. Ce

---

<sup>1</sup> Contrairement aux enseignements erronés qui circulent, il n'y aura jamais de 'réhabilitation' des démons et des damnés, de Judas, de Luther, de Voltaire, de Néron, etc. L'**apocatastase** est un mensonge pur et simple destiné à tromper les âmes...

‘corps mystique’, constitué de tous les révoltés, sectes et sociétés secrètes ennemies de Dieu et de son Église, est pratiquement arrivé à maturité avec le **Mondialisme** que nous voyons triompher en notre époque apocalyptique. Le couronnement de ce Mondialisme, de ce ‘Corps Mystique du Démon’ sera la venue de l’**Antéchrist** qui prendra alors la tête du premier **Gouvernement Mondial** établi sur la Terre.

La raison d’être de cette pyramide ennemie de pouvoir, colossale, inimaginable, dont nous commençons seulement à mesurer l’ampleur, à la manière d’un sous-marin atomique qui ferait surface progressivement, c’est bien sûr **la venue de l’Homme d’Iniquité** qui en constitue le parachèvement, le sceau ultime. De même que tous les Justes attendaient le Messie sous l’Ancienne Loi, tous les Injustes attendent leur faux Messie, celui qu’ils obtiendront finalement pour avoir refusé le vrai Messie, en son temps ; pour ne pas avoir reconnu le temps de sa Visite !

Selon la remarquable comparaison faite par **Jean Vaquié** en ses « *Réflexions sur les Ennemis et la Manœuvre* » (numéro spécial de ‘Lecture & Tradition’), l’humanité se présente comme deux jumeaux inversés : NSJC est venu en premier, et son Corps Mystique, l’Église, en second, comme l’enfant qui se présente naturellement lors d’une naissance normale. En revanche, dans le cas de l’Antéchrist, qui représente l’enfant mal né ou mort né, le siège vient en premier et la tête en dernier. Le Corps Mystique du Démon & de l’Antéchrist a mis des siècles et des millénaires pour se former. Lorsqu’il sera entièrement expulsé (nous n’employons pas à dessein le verbe ‘enfanté’), viendra alors la tête, hideuse, le désiré des ‘collines temporelles maçonniques’, l’homme de péché annoncé dans l’Apocalypse, sous le nom d’Antéchrist. Le Grand Antéchrist qui commandera au monde pour une durée de trois ans et demi.

L’exemple le plus expressif figure sur le fameux **billet américain de 1 dollar**, apparu en **1933** sous la présidence du 32° F.D. **Roosevelt**, conseillé par les hauts illuminés **Nicholas Roerich** et **Henry Morgenthau**. Le temps approchait ; un signal

devait être donné à tous les ouvriers de Babel, pour qu'ils redoublent d'énergie dans leur 'grand œuvre maçonnique'...

Ce symbole, qui figurait discrètement sur le Grand Sceau des États-Unis, était publié officiellement et ouvertement, pour la première fois, comme il le sera à l'issue du Deuxième Conflit Mondial (2<sup>o</sup> Étape du Plan Pike-Mazzini, qui en comporte 3...), gravé dans la pierre du monument aux morts américains (grand mémorial) de St Laurent-sur-Mer (Normandie) dans un diamètre de 1 à 2 mètres<sup>1</sup> ! Il représente la **pyramide illuministe** (Corps Mystique) aux blocs parfaitement assemblés, polis par les ouvriers [francs]-maçons de tous les siècles. À la base, la date gravée en chiffres romains, de **1776**, ne symbolise pas uniquement l'indépendance américaine, mais la date de fondation des « **Illuminés de Bavière** », ces **Illuminati** que le Système s'acharne aujourd'hui à faire nier, par tous les moyens ! C'est aussi une référence aux maréchaux et généraux-en-chef de la Conjuración. Le **pyramidion** en suspens, qui flotte au-dessus de la pyramide, représente Satan-Lucifer et l'Antéchrist, dont l'œil omnivoyant nous donne un faible aperçu de la société de surveillance gestapiste que nos ennemis sont en train d'édifier... Lorsque le pyramidion sera scellé au reste de la pyramide, le Corps Mystique du Démon sera achevé, complet, arrivé à maturité et mu par la tête terrestre de l'Antéchrist, inspiré en permanence par le Diable, ainsi que le représente de façon extraordinaire le peintre Luca Signorelli en la Basilique italienne d'Orvieto (fresques de l'Apocalypse).

Les devises qui accompagnent cet abominable symbole sont tout aussi explicites. En 1933, l'Ennemi proclamait déjà : « **Annuit Cœptis** » (l'Entreprise nous a été favorable). Nous pouvons mesurer en 84 ans les progrès accomplis dans le plus grand secret, vis-à-vis des peuples, et combien leur objectif final est aujourd'hui à portée de main. Quant à la bannière, à leur programme infernal, elle résume bien leurs clameurs dont le monde entier retentit : « **Novus Ordo Sæculorum** », un 'Nouvel Ordre

---

<sup>1</sup> Pierre Virion en parle dans « **Bientôt un Gouvernement Mondial ? Une Super et Contre-Eglise** » (ESR) et nous l'avons vérifié personnellement...

des Siècles' édifié sur les ruines de l'Ancien Ordre Social, que nos ennemis vomissent et veulent détruire de fond en comble, afin d'édifier leur dictature universelle. **Mgr Henri Delassus** avait déjà compris, en 1910, les intentions de la Contre-Eglise dans sa « **Conjuration Anti-Chrétienne** » (ESR), puisque le sous-titre de son œuvre fondamentale s'intitulait très précisément : « *Le Temple Maçonnique voulant s'édifier sur les ruines de l'Église Catholique* » !...

Voilà le Plan du Démon, voilà le Plan de la Contre-Eglise qui lui est inféodée, voilà le Plan de l'Antéchrist qui sera son représentant et viendra en ce monde pour l'appliquer !

Grâce aux travaux de nombreux auteurs français et étrangers, ennemis de la **Synagogue de Satan**, grâce aux précieux renseignements qu'ils nous ont fournis depuis des décennies, nous sommes en mesure de formuler un aperçu de ce 'corps hideux' sous la forme de pyramides et d'organigrammes.

Certains auteurs ont adopté des présentations différentes, sous forme de cercles interreliés, constituant des toiles très fouillées, incluant les grands groupes financiers, industriels, commerciaux (« *Tes marchands étaient les rois de la terre* », cf Apocalypse). Nous nous sommes, quant à nous, limités à l'essentiel, préférant, en première partie, adopter la **forme pyramidale** qui figure sur le billet américain de 1 dollar, forme qu'affectionne particulièrement l'Ennemi...

Nous laissons maintenant nos lecteurs découvrir l'architecture du gigantesque **Corps Mystique de l'Antéchrist**, Contre-Eglise aux ordres de Lucifer, qui espère, avec une machinerie aussi insinuante, attraper dans ses filets la plus grande partie de l'humanité !

Mais ne désespérons pas ! Dieu est infiniment plus puissant que ses misérables créatures révoltées qui « *trament de vains complots* », comme il est écrit dans le Psaume II. « *Dieu se rit* » de leurs plans infernaux et il ne sera d'eux « *comme de la paille qu'emporte le vent* » (Psaume I)...

Mieux, la 'Cité du Démon' essuiera une tornade divine très particulière, comme il est affirmé dans le **Secret de la Sallette** :

« *Alors, Jésus-Christ, par un acte de sa justice et de sa grande miséricorde pour les Justes, commandera à ses anges que **tous ses ennemis soient mis à mort*** »...

Quant à l'infrastructure de la **Synagogue de Satan**, il en sera comme des ruines des Civilisations Antiques, qui subsistent peut-être encore mais indiquent bien que la mort les habite et que leurs habitants disparus ont fait, pour certains d'entre eux, des choix qu'ils regrettent amèrement dans l'Éternité, à l'instar de la Mer Morte sur les cités abominables de Sodome & Gomorrhe...

Jacques Benoît

Viennent de paraître



LES SAINTS DE LA FAMILLE CAPÉTIENNE, par le Rnd Père CHARTON

423 pages, 25 €

La royauté n'était pas un privilège, mais une fonction. Elle n'était pas tant un droit qu'un devoir. Quinze siècles en témoignent : à travers les événements les plus complexes, elle créa, solide à toute épreuve, l'unité nationale. Les services rendus par elle firent le bonheur du peuple autant que la gloire et la force du pays. Il faut juger l'arbre à ses fruits — c'est la parole évangélique. Le prestige de la vertu n'a pas manqué à la famille qui présidait aux destinées de la France. A mesure qu'il étendait sa ramure, jusqu'à couvrir les principales cours d'Europe, l'arbre généalogique de la Maison de France propageait partout les fleurs de sainteté. Les petites nations, Savoie, Portugal, Hongrie sont tributaires des lys de France et doivent au sang de nos rois celles qui ont sanctifié leur famille et illustré leur blason.



#### Prière des Francs

**D**ominipotens sempiternus Deus, qui ad instrumentum divinissimæ tuæ voluntatis per orbem et ad gladium et propugnaculum Ecclesie sancte tuæ, Francorum imperium constituisti, cœlesti lumine, quesumus, filios Francorum supplicantes semper et ubique præveni, ut ea quæ agenda sunt ad regnum tuum in hoc mundo efficiendum videant, et ad implenda quæ vident, charitate et fortitudine perseveranter convalescant. Per Christum Dominum nostrum. Amen.\*

**D**ieu Tout Puissant et Éternel, qui pour servir d'instrument à Votre divine volonté dans le monde et pour le triomphe et la défense de Votre Sainte Église, avez établi l'empire des Francs, éclairez toujours et partout leurs fils de Vos divines lumières, afin qu'ils voient ce qu'ils doivent faire pour établir Votre Règne dans le monde et que, persévérant dans la charité et dans la force, ils réalisent ce qu'ils auront vu devoir faire. Par Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de France.\*\* Ainsi soit-il

\* L'érudition de l'Éminentissime cardinal Pitra a tiré cette perle d'un missel du neuvième siècle. Le très digne frère de Mabillon pense que cette prière était usitée dès le septième siècle. Nous pouvons penser pieusement qu'elle fut composée par Saint Remi.  
\*\* L'ajout du titre Roi de France, est une pieuse initiative depuis que Sainte Jeanne d'Arc est venue le rappeler.

### Carte Postale Prière des Francs en couleur

À commander aux ESR ; 0.80 € l'unité

Recto : Image couleur du vitrail de la chapelle Saint-Remi, baptême de Clovis et des Francs par Saint Remi recevant la Sainte Ampoule, assisté de Sainte Clotilde.

Au verso prière des Francs en latin et français. L'érudition de l'Éminentissime cardinal Pitra a tiré cette perle d'un missel du neuvième siècle. Le très digne frère de Mabillon pense que cette prière était usitée dès le septième siècle.